

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 20 juin 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Isabelle BRACALE
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Didier MATRAS	M. Florent MONEYRON
Mme Agnès LAVEST	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)
Mme Aline ROCHE (à M. Jean-Philippe AUSSET)
M. Daniel PEYNON (à Mme Annick FORESTIER)
M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Monique FERRIER (à M. Daniel DUVERT)
Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)
M. Bernard SAXER (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Absents :

M. Julien THELLIER
Mme Marie-France BARRIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : ECONOMIE – AIDES AUX COMMERCES – EXAMEN DES DOSSIERS

ECONOMIE – AIDES AUX COMMERCES – EXAMEN DES DOSSIERS

- VU le SRDEII adopté par délibération n°1511 du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes du 16 décembre 2016 ;
- VU les délibérations n°32 du Conseil Communautaire en date du 28/09/2017, n°24 du 28/06/2018, et n°4 du 28/03/2019 relative à la mise en place de l'aide aux commerces de proximité avec point de vente sur le territoire de la CCEDA et ses adaptations successives ;

Monsieur le Président expose que pour les dossiers « Aide aux Commerces de proximité sur le territoire de la CCEDA » bénéficiant d'une aide au titre des fonds européens LEADER, une délibération spécifique doit être prise et annexée à la demande de versement LEADER.

Au 27/06/2019, deux dossiers déposés sur la CCEDA sont éligibles à l'aide LEADER.

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire le montant des subventions obtenues pour chaque bénéficiaire :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Coût HT des travaux</i>	<i>Montant notifié des subventions</i>
SNC LADET Laurence et Christophe LADET Hall de presse 7 rue du Commerce 63190 LEZOUX	35 199€	CC Entre Dore et Allier 3519.90€ CR Auvergne Rhône Alpes 7039.80€ Fonds européens LEADER 3519.90€
AUBERGE DES 4 CHEMINS Joël GOULET Pont-de-Dore 63920 PESCHADOIRES	24 864€	CC Entre Dore et Allier 2486.40€ CR Auvergne Rhône Alpes 4972.80€ Fonds européens LEADER 2486.40€

AR PREFECTURE

063-246301097-20190627-20190627_27-DE
Reçu le 03/07/2019

CCEDA
CC 27/06/2019
(27)

Ceci exposé, Monsieur le Président propose d'approuver pour chaque bénéficiaire les montants des subventions telles que précisées dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 02 juillet 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.